

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le 24 novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18/11/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Marc ANDRIEU, Franck ANDRIEU, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Catherine MOYSSET, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

Absent(s/es) excusé(s/es) : Patrick BOUSQUET (pouvoir à Patricia LAUR), Michèle BOUTONNET (pouvoir à Marc ANDRIEU), Suzanne GINISTY (pouvoir à Eric LAGARDE), Noémie REBOUL (pouvoir à Julie GUILLEMIN).

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents(es) : 15, **Représenté(s-es)** : 4, **Votant(s-es)** : 19

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Révision des tarifs de location des salles des fêtes communales

M. le Maire indique que les tarifs des salles des fêtes n'ont pas été revus depuis 2015. Il convient donc de modifier ces derniers suites à l'augmentation des différents secteurs énergétiques : chauffage, électricité...

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine ces tarifs qui entreront en application au 1^{er} janvier 2023 et qui sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits

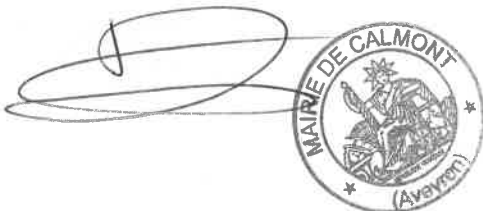
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
David MAZARS**



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 28/11/2022
Et publication le 28/11/2022

DCM n° 1 du 24/11/2022



LOCATION SALLE DES FETES

Salle des Fêtes		Locataires concernés	Tarif
MAGRIN 274 m ² (250 personnes)		Particuliers commune	110 €
		Associations et particuliers hors commune	480 €
		Réunion association et (ou) groupement hors commune	60 €
		Activités lucratives et répétitives	10 €/heure
MILHAC 120 m ² (100 personnes)		Particuliers commune	80 €
		Associations et particuliers hors commune	360 €
		Réunion association et (ou) groupement hors commune	40 €
		Activités lucratives et répétitives	10 €/heure
CEIGNAC	Annexe 1 et 2	Particuliers commune	60 €
		Associations et particuliers hors commune	250 €
	Annexe 1	Particuliers commune	40 €
		Associations et particuliers hors commune	160 €
	Annexe 2	Particulier commune	25 €
		Association et particuliers hors commune	85 €
	Salle de 300 ou 380 m ²	Particuliers commune	110 €
		Particuliers commune	220 €
	Salle de 700 ou 780 m ² (700 personnes)	Associations et particuliers hors commune	1100 €
		Réunion association et (ou) groupement hors commune	120 €
	Activités lucratives et répétitives	10 €/heure	
CALMONT 115 m ² (Salle du Conseil Municipal)		Familles du village de Calmont	Apéritif et repas sans préparation 55 €

1 - Gratuité pour : - toutes les manifestations organisées par les associations de la commune, les trois écoles et les activités sportives communales

2 - Les rassemblements ou réunions à but non lucratif nécessitant la location de la grande salle de Ceignac sont portés à 120 € (+ 50 € si utilisation de la cantine) pour les associations et particuliers hors communes.

3- Les bals et anniversaires ne sont autorisés que pour les personnes ou associations résidant sur la commune de Calmont ainsi que pour les contribuables payant des impôts sur la Commune et n'y résidant pas. La location des salles aux mineurs résidant sur la Commune est conditionnée à une autorisation écrite des parents et placée sous leur entière responsabilité.

4- Caution : elle est fixée à 500 euros pour toutes les salles.

NB : la scène de Ceignac n'est pas compatible avec celle de Magrin ; elle appartient au comité des fêtes de Ceignac et comporte 16 plaques de 1.5 x 1.5 soit 36 m² (6 x 6 ou 4.5 x 7.5).

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Révision des tarifs de location des salles des fêtes communales

Date de décision: 24/11/2022

Date de réception de l'accusé 28/11/2022

de réception :

Numéro de l'acte : DCM22112451

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20221124-DCM22112451-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM TARIF LOCATION S DES F 11 2022.doc (99_DE-012-211200431-20221124-DCM22112451-DE-1-1_1.pdf)